



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 20 mars 2026

### Objet :

### Election des Adjoints au Maire

*L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, les membres du Conseil Municipal de BAILLY, proclamés élus par le Bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis à vingt heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 16 mars 2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 23*

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Frédéric GUIRIMAND, Joël RISPAL, Françoise GUYARD CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL-BARRERE, Marc DEVAUX, Marilyne BARANES, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Guy TRAN, Marie-Aimée PEYRON, Eve VON TSCHIRSCHKY, Arnaud DENIS, Valérie LEFEBVRE, Gérard DUFOUR, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Denis PETITMENGIN, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEIS

Ont donné pouvoir : 4

Claude MAQUIS	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Tatjana ROCHE	à	Frédéric GUIRIMAND
Francis ALTGLAS	à	Pierre-Yves CHALTIEL
Lucie CATROUX	à	Jacques ALEXIS

*Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Eve VON TSCHIRSCHKY*

*Alexandre RUECHE et Françoise GUYARD CASTANET sont désignés comme assesseurs.*

---

**EN EXERCICE : 27    PRESENTS : 23    REPRESENTES : 4    VOTANTS : 27**

---

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-4 et L 2122-7-2,

Après l'élection du maire, il est procédé, sous la présidence de Monsieur Stéphane GAULTIER, élu maire, à l'élection de 7 adjoints :

#### **Premier tour de scrutin**

Le Maire après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au maire,

Madame Géraldine VIAU-LARDENNOIS a déposé une liste auprès du bureau qui a été enregistrée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** ..... 27

**A déduire** : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans  
lesquels les votants se sont fait connaître : ..... 6

**Reste pour le nombre de suffrages exprimés** : ..... 21

**Majorité absolue** : ..... 14

A obtenu :

**Liste « Géraldine VIAU-LARDENNOIS » 21 voix**

**Le Conseil Municipal indique que :**

La liste « Géraldine VIAU-LARDENNOIS » ayant obtenu la majorité absolue, sont  
proclamés adjoints au maire :

- 1<sup>er</sup> maire adjoint : Géraldine VIAU-LARDENNOIS
- 2<sup>ème</sup> maire adjoint : Alexandre RUECHE
- 3<sup>ème</sup> maire adjoint : Claude MAQUIS
- 4<sup>ème</sup> maire adjoint : Frédéric GUIRIMAND
- 5<sup>ème</sup> maire adjoint : Tatjana ROCHE
- 6<sup>ème</sup> maire adjoint : Joël Luc RISPAL
- 7<sup>ème</sup> maire adjoint : Françoise GUYARD CASTANET

Pour copie conforme,  
Fait à BAILLY, le 20 mars 2026

Publié sur le site de la commune le :

23/03/2026



  
Stéphane GAULTIER  
Maire de BAILLY